

MAISONS-LAFFITTE



N°24/047
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SUBVENTION PASSEPORT EMPLOI (29)

Date de convocation :

29 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 5

Votants : 34

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS (arrivée 19h35 point n°2), Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Sandrine COUTARD, Charles-Philippe MOURGUES, Sylvie DUFLOT, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Sandrine COUTARD à Régis PHILIPPON

Charles-Philippe MOURGUES à Brigitte BOIRON

Sylvie DUFLOT à Serge GODAERT

Monique LAHEURTE à Ingrid COUTANT

Marie-Sophie DE PONTAUD à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETAIRE : Régis PHILIPPON est nommé SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Arthur DEHAENE, Maire-adjoint ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que l'association Yvelines Emploi Solidarités est une association qui accompagne les demandeurs d'emploi dans la formalisation de leur projet professionnel et leur recherche de travail, reconnue d'utilité publique, et qu'elle est présente à Maisons-Laffitte depuis 1993 ;

CONSIDERANT qu'en marge de son activité courante d'accompagnement en continu des demandeurs d'emploi, elle a présenté à la Ville le projet « Passeport Emploi » ;

CONSIDERANT que ce projet a pour objectif de favoriser l'accès et le retour à l'emploi de jeunes de moins de 30 ans présentant de réelles difficultés d'insertion professionnelle et qu'il consiste à proposer un accompagnement dynamique en combinant des ateliers collectifs et des suivis individualisés réalisés par des professionnels issus du monde économique ;

CONSIDERANT que l'association Yvelines Emploi Solidarités recrute les parrains au sein d'entreprises mansonniennes, qu'elle les forme à la posture et aux principales tâches de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, assure un suivi professionnel de leurs actions et que ce suivi est assuré par les bénévoles de l'association ;

CONSIDERANT qu'elle organise la communication et l'événementiel afférant au projet dont la mise en œuvre représente pour l'association une dépense directe et indirecte d'environ 6 000 € pour laquelle elle sollicite un financement de la Ville ;

VU la Commission Urbanisme, Développement Economique, Développement Durable et Travaux en date du 3 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'ACCORDER à l'Association Yvelines Emploi Solidarités une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € pour financer le projet Passeport Emploi.

2 - D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec l'association Yvelines Emploi Solidarités relative au projet Passeport Emploi.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 avril et publiée le 10 avril 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,